

Fonds de placement garanti BMO

Nom du
client

Proposition pour les :

- Régimes non enregistrés
- Régimes enregistrés

Sauf indication contraire, toutes
les sections doivent être remplies.
Les sections surlignées en vert
sont facultatives.



Centre d'administration et de services FPG BMO
250 Yonge Street, 8th Floor,
Toronto, ON M5B 2M8

Dans la présente proposition, les termes « vous », « votre » et « propriétaire de police » font référence à la personne ou aux personnes qui possèdent les droits de propriétaire de police aux termes du contrat. Les termes « nous », « notre » et « nos » font référence à **BMO Société d'assurance-vie (BMO Assurance)**.

Proposition – Fonds de placement garanti BMO

Veuillez envoyer le formulaire par télécopieur (au 1 855 747-5613) ou faire parvenir l'original par la poste à BMO Assurance, Centre d'administration et de services FPG BMO, 250 Yonge Street, 8th Floor, Toronto (Ontario) M5B 2M8.

Toute modification doit être paraphée par TOUS les propriétaires de police qui signent la présente proposition.

1. Type de contrat (Cochez une option)

- | | | |
|---|---|--|
| ☐ Non enregistré (sur une tête) | ☐ Compte de retraite immobilisé (CRI)** | ☐ Fonds de revenu viager (FRV)** |
| ☐ Non enregistré (conjoint) | ☐ Régime d'épargne-retraite immobilisé (RERI)** | ☐ Fonds de revenu viager restreint (FRVR)** |
| ☐ Non enregistré (entreprise ou autre qu'un particulier) | ☐ Régime d'épargne immobilisé restreint (REIR)** | ☐ Fonds de revenu de retraite immobilisé (FRRI)** |
| ☐ Régime d'épargne-retraite (RER)* | ☐ Fonds de revenu de retraite (FRR)* | ☐ Fonds de revenu de retraite prescrit (FRRP)** |
| ☐ Régime d'épargne-retraite (RER) de conjoint* | ☐ Fonds de revenu de retraite (FRR) de conjoint* | |

Dans le cas des régimes de retraite immobilisés, précisez le territoire où ils ont été enregistrés : _____

* Sous réserve des modalités de l'avenant pertinent. ** Remplir et signer le formulaire des modalités de l'avenant pertinent (les formulaires sont disponibles à la section Administration et documents réglementaires, à l'adresse www.bmoassurance.com/conseiller/FPG). Le conseiller doit remettre une copie au client et soumettre une copie signée avec la proposition.

2. Options de garantie

Indiquez l'option de garantie de votre choix (**ne cochez qu'une case**). Si vous désirez obtenir plus d'une option de garantie, veuillez remplir un formulaire de proposition pour chaque option de garantie.

- ☐ **Option de garantie FPG 75/75** (capital garanti à l'échéance et au décès de 75 %)
- ☐ **Option de garantie FPG 75/100** (capital garanti à l'échéance de 75 % et capital garanti au décès maximal de 100 %)
- ☐ **Option de garantie FPG 75/100 Plus** (capital garanti à l'échéance de 75 % et capital garanti au décès maximal de 100 %)
- ☐ **Option de garantie FPG 100/100** (capital garanti à l'échéance et au décès maximal de 100 %)

Pour l'option de garantie FPG 100/100 seulement :

i) Sélectionnez la durée jusqu'à la date d'échéance (ne cochez qu'une case)

- ☐ **15 ans** ☐ **autre :** _____ (nombre d'années) Si aucune durée n'est sélectionnée, elle sera de 15 ans suivant le 31 décembre de l'année de l'entrée en vigueur du contrat.

La date d'échéance est le 31 décembre de l'année que vous sélectionnez. **Elle doit tomber au moins 15 ans et au plus 25 ans après le 31 décembre de l'année de l'entrée en vigueur du contrat.** Le contrat entre en vigueur le jour d'évaluation où nous recevons le premier dépôt et où toutes les exigences sont remplies pour établir le contrat.

ii) Désirez-vous l'option de réinitialisation de la garantie au décès (seulement offerte au moment de la proposition; des frais supplémentaires s'appliquent) :

- ☐ **Oui** ☐ **Non** (Si aucune option n'est choisie, la valeur par défaut est non.)

3. Renseignements sur le propriétaire de police

Dans un contrat enregistré, le propriétaire de police est également le rentier en conformité avec la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Le propriétaire de police doit être résident canadien au moment de remplir la proposition. Dans le cas d'un contrat détenu par une société, veuillez fournir les documents de la société indiquant le nom complet de la société, des signataires autorisés ainsi que leurs spécimens de signature.

Nom (nom, prénom, initiale) ou nom de la personne morale, de la fiducie ou du propriétaire s'il n'est pas un particulier		Adresse de courriel	
Adresse	Ville	Province	Code postal
Numéro de téléphone	Date de naissance (jj/mm/aaaa)	Sexe ☐ H ☐ F	Langue ☐ A ☐ F
Occupation		NAS	
Êtes-vous un intermédiaire ou un gardien, tel un avocat, un comptable, un courtier immobilier, une société de fiducie ou un conseiller financier accrédité qui gère des portefeuilles pour le compte de clients? ☐ Oui ☐ Non			

Si le propriétaire de police est une société, indiquez les numéros d'entreprise :

Fédéral	Québec (NEQ)	Nature de l'entreprise
---------	--------------	------------------------

4. Renseignements sur le propriétaire conjoint (seulement pour les contrats non enregistrés)

Le propriétaire conjoint doit être résident canadien au moment de remplir la proposition.

Il peut y avoir deux propriétaires de police au même moment, avec droit de survie ou en tenance commune.

Propriété conjointe avec droit de survie : Au décès de l'un des propriétaires de police, le propriétaire de police survivant devient automatiquement l'unique propriétaire de police de l'intégralité du contrat. Si aucun choix n'est fait, la propriété conjointe comprend le droit de survie, sauf au Québec. Au Québec, si aucun choix n'est fait, la propriété conjointe ne comprend pas le droit de survie.

Propriétaires en tenance commune : Au décès d'un propriétaire de police, sa part est transmise à sa succession, à moins qu'un propriétaire successeur n'ait été désigné. Vous pouvez désigner un propriétaire successeur pour que votre part lui soit transférée à votre décès et simplifier le transfert de propriété.

Nom (nom, prénom, initiale)		Adresse de courriel		Occupation
Adresse	Ville	Province	Code postal	
☐ Même adresse que le propriétaire				
Numéro de téléphone	Date de naissance (jj/mm/aaaa)	Sexe ☐ H ☐ F	Langue ☐ A ☐ F	NAS

Êtes-vous un intermédiaire ou un gardien, tel un avocat, un comptable, un courtier immobilier, une société de fiducie ou un conseiller financier accrédité qui gère des portefeuilles pour le compte de clients? ☐ Oui ☐ Non

Veuillez cocher l'une des options afin d'indiquer le type de propriété conjointe :

- ☐ Propriété conjointe avec droit de survie. Au Québec, en cochant cette case, les propriétaires conjoints choisissent le droit de survie en se désignant mutuellement titulaires subrogés.

- ☐ Propriété en tenance commune (indiquez la part (%) de chaque propriétaire; si aucun choix n'est fait, le partage se fait à parts égales.)

Propriétaire de police dans la partie 3 _____ % Propriétaire conjoint dans la partie 4 _____ %

5. Propriétaire successeur ou titulaire subrogé (Québec) (seulement pour les contrats non enregistrés)

Vous pouvez désigner quelqu'un pour vous succéder en tant que propriétaire à votre décès, ou au Québec, en tant que titulaire subrogé.

Nom (nom, prénom, initiale)			
Adresse ☐ Même adresse que le propriétaire	Ville	Province	Code postal
Numéro de téléphone	Date de naissance (jj/mm/aaaa)	Sexe ☐ H ☐ F	Langue NAS ☐ A ☐ F

6. Rentier (s'il n'est pas le propriétaire de la police, seulement pour les contrats non enregistrés, doit être résident canadien)

Si cette partie n'est pas remplie, le rentier est le propriétaire de la police, **mais** un rentier doit être désigné dans les cas suivants : propriétaires conjoints, propriétaire autre qu'un particulier et fiducie informelle.

Nom (nom, prénom, initiale)	Date de naissance (jj/mm/aaaa)
-----------------------------	--------------------------------

7. Rentier successeur – Pour FRR et contrats non enregistrés seulement.

Vous pouvez désigner un rentier successeur si vous désirez que le contrat demeure en vigueur après le décès du rentier. Au décès du rentier, la prestation de décès n'est pas versée et le contrat demeure en vigueur.

Dans le cas d'un FRR, le rentier successeur doit être l'époux ou le conjoint de fait du rentier.

Nom (nom, prénom, initiale)	Date de naissance (jj/mm/aaaa)
-----------------------------	--------------------------------

8. Renseignements sur le conjoint – (Remplissez cette partie si la présente proposition est pour un contrat de RER de conjoint et de FRR de conjoint)

- ☐ RER de conjoint ☐ FRR de conjoint (à remplir s'il comprend des cotisations du conjoint)

Conjoint cotisant (nom, prénom, initiale)		NAS
Date de naissance (jj/mm/aaaa)		
Adresse ☐ Même adresse que le propriétaire	Ville	Province
Sexe ☐ H ☐ F	Langue ☐ A ☐ F	Occupation

9. Bénéficiaire

Si vous désignez un bénéficiaire irrévocable, vous ne pourrez pas apporter certains changements au contrat sans l'autorisation par écrit du bénéficiaire.

Les bénéficiaires mineurs ne peuvent donner une telle autorisation.

Si cette partie n'est pas remplie, le bénéficiaire est la succession du propriétaire. Un bénéficiaire subsidiaire n'a aucun droit tant qu'il y a un premier bénéficiaire de la police. Tous les bénéficiaires sont révocables, à moins que vous n'inscriviez « irrévocable » après le nom d'un bénéficiaire particulier.

Option de règlement sous forme de rente : ☐ Je (nous) choisis (choisissons) que le/les bénéficiaire(s) reçoive(nt) sa/leur part de la prestation au décès sous forme de rente immédiate. Veuillez remplir le formulaire Option de règlement sous forme de rente – FPG BMO (838F) (n'inscrivez rien dans le tableau de désignation des bénéficiaires ci-dessous); le dépôt maximal sur la rente s'applique.

Pour une police établie au Québec : la désignation de votre conjoint (lié par un mariage ou une union civile) est irrévocable, sauf si vous cochez révocable ici. ☐

Nom du bénéficiaire : Premier	Relation avec le rentier (propriétaire de police au Québec)	Pourcentage des parts (%)
1.		
2.		
Nom du bénéficiaire : Subsidiaire		Total (%)
1.		
2.		
Fiduciaire pour mineurs (sauf au Québec)		Total (%)

_____ (nom du fiduciaire pour mineurs)

En désignant un fiduciaire pour un bénéficiaire qui est mineur, vous acceptez que toute prestation payable à un mineur soit versée au fiduciaire, qui la détiendra en fiducie jusqu'à la majorité de l'enfant.

10. Dépôt sous forme de paiement unique (suite à la page suivante)

Indiquez les codes des fonds que vous avez sélectionnés. **Le dépôt initial minimal doit être d'au moins 500 \$ par fonds.**

Code du fonds*	Frais d'acquisition (%)	Montant du dépôt** (\$ ou (%))	Reçu de cotisation (O/N)	N° de téléversement (si disponible)

Code du fonds*	Frais d'acquisition (%)	Montant du dépôt** (\$ ou (%))	Reçu de cotisation (O/N)	N° de téléversement (si disponible)

* Veuillez vous assurer d'avoir associé le bon code de fonds à la bonne option de garantie. ** Pour les dépôts de 100 000 \$ et plus liés à un contrat de type non enregistré, veuillez joindre le formulaire 420F, dûment rempli, sur les étrangers politiquement vulnérables.

Mode de paiement ☐ Chèque

Veuillez libeller un chèque personnel (précodé) à l'ordre de BMO Société d'assurance-vie	\$
☐ Retrait unique (DPA) de votre compte bancaire	\$

Fournir les renseignements sur le fonds dans le tableau ci-dessus, **et remplir et signer l'accord de DPA à la Section 11**

Transfert externe (joindre un chèque et la copie du formulaire T2033, T2030 ou d'autres documents de transfert appropriés)

Nom de l'institution	\$	Nom de l'institution	\$
----------------------	----	----------------------	----

Transfert interne – BMO Assurance (joindre un chèque et les autres documents de transfert appropriés)

Nom de l'institution	\$	Nom de l'institution	\$
----------------------	----	----------------------	----

Provenance des fonds (à remplir)

Je déclare que le présent paiement provient de l'une des sources suivantes (si « Autre », veuillez préciser) : **P** = Propriétaire de police **PC** = Propriétaire conjoint (le cas échéant)

☐ P ☐ PC Revenu d'emploi	☐ P ☐ PC Cadeau	☐ P ☐ PC Subvention/bourse	☐ P ☐ PC Règlements d'assurance
☐ P ☐ PC Revenu de placement/épargne	☐ P ☐ PC Revenu de retraite/pension	☐ P ☐ PC Vente d'actifs	☐ P ☐ PC Fiducie/héritage
☐ P ☐ PC Gains de loterie	☐ P ☐ PC Revenu d'un travail autonome	☐ P ☐ PC Société	☐ P ☐ PC Prêt
☐ P ☐ PC Produit d'une poursuite ou d'une action en justice		☐ P ☐ PC Autre : _____	☐ P ☐ PC Autre : _____

Notre politique nous oblige à vérifier la provenance des fonds avant d'accepter une opération.

Objet de la police (à remplir)

☐ Épargne ☐ Retraite ☐ Études ☐ Planification successorale ☐ Don caritatif ☐ Protection du revenu/de la famille ☐ Autre _____

11. Dépôt par débits préautorisés (DPA) – également appelé « prélèvement automatique » sur le compte (PAC) (seulement offert dans le cas des contrats de RER et de RER de conjoint non enregistrés.)

Indiquez les codes des fonds que vous avez sélectionnés. Le montant minimum de DPA est de 50 \$ par fonds.

Si vous avez opté pour le DPA, veuillez remplir la section 10 ci-dessus et l'Accord de débit préautorisé (DPA) ci-dessous.

Si le payeur n'est pas le propriétaire de police, veuillez remplir le formulaire mentionné à la partie 14(2).

Fréquence du DPA : ☐ annuelle ☐ semestrielle ☐ trimestrielle ☐ mensuelle (si aucune fréquence n'est sélectionnée, la fréquence sera mensuelle par défaut.)
☐ aux deux semaines ☐ hebdomadaire

Augmentation du DPA : ☐ Oui ☐ Non (Si aucune option n'est choisie, la valeur par défaut est non.) Si la réponse est « Oui » _____ % ou _____ \$ par année ☐ À chaque anniversaire de police; ou ☐ Tous les 12 mois après le premier DPA

Code du fonds	Frais d'acquisition (%)	Montant du dépôt (\$)	Code du fonds	Frais d'acquisition (%)	Montant du dépôt (\$)

Un spécimen de chèque personnel ou un formulaire bancaire de DPA portant la mention « ANNULÉ » doit être joint.

Accord de débits préautorisés (DPA) (À remplir pour chaque fréquence de DPA, y compris si un DPA sous forme de paiement unique est établi à la Section 10)

En apposant ci-dessous ma/notre signature, je conviens/nous convenons, à titre de payeur(s) selon les termes de l'Accord de débit préautorisé, de ce qui suit :

- J'ai/nous avons certains droits de recours si le débit n'est pas conforme au présent accord. Par exemple, j'ai/nous avons le droit de recevoir un remboursement pour tout débit non autorisé ou non conforme au présent accord de DPA. Pour obtenir plus d'information sur mes/nos droits de recours, je peux/nous pouvons communiquer avec votre institution financière ou visiter le site paiements.ca.
- J'autorise/nous autorisons BMO Assurance et mon/notre institution financière à faire des prélèvements automatiques sur mon/notre compte bancaire, conformément à mes/nos instructions.
- Je consens/nous consentons à la collecte, à l'utilisation, à la conservation et à la divulgation de mes/nos renseignements personnels pour les besoins relatifs au présent accord de DPA.
- Aux fins de cette autorisation, tout débit préautorisé de mon/notre compte sera considéré comme personnel.
- Le présent accord peut être résilié au moyen d'un préavis écrit de 10 jours adressé à BMO Assurance. Un d'avis d'annulation ainsi que des renseignements supplémentaires sur mes/nos droits concernant l'annulation de l'accord de DPA sont disponibles auprès de mon/notre institution financière ou sur le site paiements.ca.
- Toutes les personnes dont la signature est requise pour autoriser les prélèvements sur le compte ont apposé leur signature ci-dessous, y compris tout cotitulaire du compte.
- J'accepte/nous acceptons que tout avis soit envoyé à l'adresse du propriétaire de police ou du propriétaire conjoint au dossier.
- Je conviens/nous convenons de renoncer à toute exigence de préavis relative au traitement du premier paiement ou à la modification du montant du paiement.

Date de signature	Écrire le nom du payeur (titulaire du compte) en caractères d'imprimerie	Écrire le nom du deuxième payeur (titulaire du compte) en caractères d'imprimerie (s'il y a lieu)
	Signature du payeur (titulaire du compte) X	Signature du deuxième payeur (titulaire du compte) s'il y a lieu X

12. Achats périodiques par sommes fixes (APSF)

☐ Oui ☐ Non (Si aucune option n'est choisie, la valeur par défaut est non.) (Si oui, les fonds indiqués à la partie 10 doivent être déposés dans le FPG du marché monétaire BMO pour l'option de garantie FPG sélectionnée)

Fréquence : ☐ annuelle ☐ semestrielle ☐ trimestrielle ☐ mensuelle (si aucune fréquence n'est sélectionnée, la fréquence sera mensuelle par défaut)
☐ aux deux semaines ☐ hebdomadaire

Code du fonds	Montant du transfert (\$)*	Code du fonds	Montant du transfert (\$)*	Mois/année du premier prélèvement

				Jour du mois (1 ^{er} au 28)

* Le montant minimal d'un APSF est de 50 \$ par fonds. Le montant sera transféré dans les fonds sélectionnés jusqu'à l'épuisement total des fonds contenus dans le FPG du marché monétaire BMO.

13. Programme de retraits automatiques (PRA) Indiquez les codes des fonds que vous avez sélectionnés. Le montant minimum du PRA est de 100 \$ (ou moins si la loi l'exige) par fonds. Le montant brut du retrait est le montant net plus les retenues d'impôt et les frais (si aucun choix n'est fait, le montant brut est choisi par défaut). Les demandes supérieures à 25 000 \$ doivent être garanties par signature. Le PRA n'est pas offert dans le cas des contrats de RER, CRI, RERI ou REIR.

Dans le cas des contrats de FRR, FRV, FRRI, FRRP ou FRVR, vous devez retirer un montant égal ou supérieur au montant minimum.

☐ Minimum pour un FRR, FRV, FRRI, FRRP, FRVR ☐ Maximum pour un FRV, FRRI, FRVR ☐ Montant précis pour un FRR, FRV, FRRI, FRRP ou FRVR _____

En l'absence d'instructions, le paiement du montant minimum brut sera effectué le 31 décembre de chaque année.

Pourcentage de retenue d'impôt volontaire supplémentaire (%) _____ Pourcentage provincial (résidents du Québec seulement) (%) _____

Fréquence du PRA : ☐ annuelle ☐ semestrielle ☐ trimestrielle ☐ mensuelle (si aucune fréquence n'est sélectionnée, la fréquence sera mensuelle par défaut.)
☐ aux deux semaines ☐ hebdomadaire

Code du fonds	Montant (\$)	Net	Brut	Code du fonds	Montant (\$)	Net	Brut

Un spécimen de chèque personnel ou un formulaire bancaire portant la mention « ANNULÉ » doit être joint. Les retraits seront déposés dans le compte bancaire indiqué sur le chèque.

Si la loi le permet, vous déterminez si le paiement du montant minimum net du FRR, FRV, FRRI, FRRP, FRVR est fixé en fonction de :

☐ votre âge ☐ l'âge de votre conjoint (si aucun choix n'est indiqué, la durée est fixée par défaut selon « votre âge »)

Date de naissance du conjoint (jj/mm/aaaa)

Ce choix ne peut être modifié après la fin de l'année au cours de laquelle la présente proposition a été faite.

14. Vérification de l'identité, détermination de tiers et étrangers politiquement vulnérables

1) Vérification de l'identité :

La proposition est-elle d'un propriétaire de police qui n'est pas un particulier (p. ex. une personne morale, une société de personnes, ou une fiducie)? ☐ Oui ☐ Non

Si la réponse est « oui », remplissez toutes les sections du formulaire 576F; veuillez aussi remplir le formulaire **Déclaration de résidence aux fins de l'impôt pour les entités** (RC519). Si la réponse est « non », veuillez remplir la partie suivante.

Renseignements sur le propriétaire de police : Quelle pièce d'identité valide, avec photo, délivrée par un gouvernement, a servi à vérifier l'identité?

Type de document ☐ permis de conduire ☐ passeport ☐ pièce d'identité provinciale
☐ carte de citoyenneté canadienne

Numéro	Pays et province/État de délivrance	Date d'expiration
--------	-------------------------------------	-------------------

Renseignements sur le propriétaire conjoint : Quelle pièce d'identité valide, avec photo, délivrée par un gouvernement, a servi à vérifier l'identité?

Type de document ☐ permis de conduire ☐ passeport ☐ pièce d'identité provinciale
☐ carte de citoyenneté canadienne

Numéro	Pays et province/État de délivrance	Date d'expiration
--------	-------------------------------------	-------------------

2) Détermination de l'existence d'un tiers :

Le contrat est-il de type non enregistré et y a-t-il une tierce partie au contrat, c'est-à-dire un tiers fera-t-il les paiements au titre du présent contrat ou aura-t-il accès à la valeur du contrat? ☐ Oui ☐ Non

Si la réponse est « oui », veuillez joindre la partie 1, **Vérification de l'identité et détermination de tiers** et la partie 3, **Attestation du conseiller** du formulaire 576F, dûment remplies. Si le tiers n'est pas un particulier (p. ex. une personne morale, une société de personnes ou une fiducie), veuillez joindre le formulaire 576F dûment rempli.

3) Étranger politiquement vulnérable :

Le contrat est-il de type non enregistré, et le dépôt est-il de 100 000 \$ ou plus? ☐ Oui ☐ Non

Si la réponse est « oui », veuillez joindre le formulaire 420F, dûment rempli, sur les étrangers politiquement vulnérables.

4) Déclaration de résidence fiscale de particuliers :

S'agit-il d'un contrat non enregistré? ☐ Oui ☐ Non

Si « oui », êtes-vous un résident ou un citoyen des États-Unis? ☐ Oui – NIF (numéro d'identification fiscal) ☐ Non

Êtes-vous un résident d'un autre pays que le Canada ou les États-Unis? ☐ Non ☐ Oui – Pays _____ NIF _____

15. Autorisation et signatures

Les Dispositions de la police et la Notice explicative comprennent des renseignements importants et doivent être lues avant de faire un placement.

☐ Vous acceptez que votre conseiller vous fasse parvenir les dispositions de la police, la notice explicative et l'aperçu des fonds par voie électronique.

Tous les propriétaires de police doivent signer cette partie. Les propriétaires de police qui ne sont pas des particuliers doivent signer conformément aux exigences de leurs documents d'entreprise.

Si la présente proposition est signée par un mandataire aux termes d'une procuration, veuillez remplir la partie 1 du formulaire 576F, **Vérification de l'identité et détermination de tiers**, et joignez-y la procuration originale.

En apposant votre signature ci-dessous, vous confirmez ce qui suit :

- Vous avez reçu un exemplaire des Dispositions de la police, de la Notice explicative et de l'Aperçu des fonds pour les Fonds de placement garanti BMO et votre conseiller vous en a expliqué le contenu.
- Vous avez lu, compris et accepté les dispositions de la partie « Ce que vous comprenez et ce que vous acceptez à la signature de la présente proposition ».
- Si vous êtes un particulier, vous confirmez que les renseignements donnés à la section « Déclaration de résidence aux fins de l'impôt pour les particuliers » du formulaire sont justes et complets, et que vous nous ferez parvenir un formulaire RC518 dans les 30 jours advenant tout changement de circonstances pouvant rendre vos renseignements incomplets ou erronés.
- Vous avez lu et accepté les dispositions de l'Avis sur la protection des renseignements personnels de BMO Assurance, énoncées dans la présente proposition. En signant la présente proposition, vous consentez à l'utilisation et aux pratiques dont l'Avis fait état.
- Si le rentier ou le rentier successeur n'est pas le propriétaire de police. En apposant ma signature ci-dessous, à titre de rentier ou de rentier successeur, je consens à être la personne sur la tête de qui reposent les garanties dans le cadre de cette rente.

Fait à (province)	Date
Signature du propriétaire de police X	Signature du propriétaire conjoint ou propriétaire successeur/titulaire subrogé X
Signature du rentier, s'il n'est pas le propriétaire X	Signature du rentier successeur, s'il n'est pas le propriétaire X

16. Renseignements sur le conseiller et déclaration

En apposant ma signature ci-dessous, à titre de conseiller, je confirme ce qui suit :

- Je détiens tous les permis nécessaires.
- J'ai examiné les besoins du propriétaire de police en profondeur afin de déterminer si le produit est approprié.
- J'ai examiné les originaux des documents, valides et en vigueur ayant servi à vérifier l'identité du propriétaire de police et du propriétaire conjoint proposés, et j'ai vérifié la date de naissance du rentier.
- J'ai déployé des efforts raisonnables afin de déterminer si un tiers participe au présent contrat.
- J'ai expliqué le contenu des Dispositions de la police, de la Notice explicative et de l'Aperçu des fonds au (aux) propriétaire(s) de police proposé(s) et en ai discuté avec eux.
- J'ai divulgué à chaque propriétaire de police :
 - le nom de la société ou des sociétés que je représente;
 - que je serai rémunéré sous forme de commissions pour la vente du présent contrat, et que je pourrais recevoir une rémunération supplémentaire sous forme de primes ou d'avantages non pécuniaires, comme des commissions de suivi, des invitations à des congrès et des voyages;
 - tout conflit d'intérêts que je pourrais avoir relativement à la présente opération.

Nom du conseiller (nom, prénom, initiale)	Coordonnées (téléphone, courriel)		
Code de courtier/de l'agence	Code de conseiller	Signature du conseiller X	Date

Remarques/instructions particulières – Commentaires du conseiller

CODES DES FONDS ET INSTRUCTIONS

Dépôts d'un montant forfaitaire, dépôts par DPA, APSF et PRA

Veillez effectuer votre sélection parmi ces codes de fonds :

FPG 75/75

Noms des fonds	Catégorie A*			Catégorie F**
	Frais d'acquisition initiaux	Sans frais d'acquisition (3)	Sans frais d'acquisition (5)	
Portefeuille FNB à revenu fixe	BLA2011	BLA2001	BLA2002	BLA2006
Portefeuille FNB de revenu	BLA2111	BLA2101	BLA2102	BLA2106
Portefeuille FNB conservateur	BLA2211	BLA2201	BLA2202	BLA2206
Portefeuille FNB équilibré	BLA2311	BLA2301	BLA2302	BLA2306
Portefeuille FNB croissance	BLA2411	BLA2401	BLA2402	BLA2406
Portefeuille FNB actions de croissance	BLA2511	BLA2501	BLA2502	BLA2506
FNB d'actions américaines à faible volatilité	BLA2611	BLA2601	BLA2602	BLA2606
FNB d'actions canadiennes à faible volatilité	BLA2711	BLA2701	BLA2702	BLA2706
Fonds de revenu mensuel	BLA2911	BLA2901	BLA2902	BLA2906
Fonds de l'allocation de l'actif	BLA4011	BLA4001	BLA4002	BLA4006
Fonds de dividendes	BLA4111	BLA4101	BLA4102	BLA4106
Fonds de revenu mensuel élevé II	BLA4211	BLA4201	BLA4202	BLA4206
Fonds équilibré gestion tactique	BLA4311	BLA4301	BLA4302	BLA4306
FPG mondial équilibré durable BMO	BLA4411	BLA4401	BLA4402	BLA4406
FNB BMO d'actions internationales à faible volatilité	BLA4511	BLA4501	BLA4502	BLA4506
Concentré mondial équilibré	BLA4611	BLA4601	BLA4602	BLA4606
Concentré d'actions mondiales	BLA4711	BLA4701	BLA4702	BLA4706
Actions mondiales à perspectives durables	BLA4811	BLA4801	BLA4802	BLA4806
FNB ESG équilibré	BLA4911	BLA4901	BLA4902	BLA4906
FPG d'obligations mondiales multisectorielles durables BMO	BLA5811	BLA5801	BLA5802	BLA5806
FINB obligations totales	BLA8211	BLA8201	BLA8202	BLA8206
Croissance et revenu mondiaux	BLA8311	BLA8301	BLA8302	BLA8306
Croissance et revenu canadiens	BLA8411	BLA8401	BLA8402	BLA8406
Innovations mondiales	BLA9111	BLA9101	BLA9102	BLA9106
Fonds du marché monétaire	BLA2811	BLA2801	BLA2802	BLA2806

FPG 75/100

Noms des fonds	Catégorie A*			Catégorie F**
	Frais d'acquisition initiaux	Sans frais d'acquisition (3)	Sans frais d'acquisition (5)	
Portefeuille FNB à revenu fixe	BLA1011	BLA1001	BLA1002	BLA1006
Portefeuille FNB de revenu	BLA1111	BLA1101	BLA1102	BLA1106
Portefeuille FNB conservateur	BLA1211	BLA1201	BLA1202	BLA1206
Portefeuille FNB équilibré	BLA1311	BLA1301	BLA1302	BLA1306
Portefeuille FNB croissance	BLA1411	BLA1401	BLA1402	BLA1406
Portefeuille FNB actions de croissance	BLA1511	BLA1501	BLA1502	BLA1506
FNB d'actions américaines à faible volatilité	BLA1611	BLA1601	BLA1602	BLA1606
FNB d'actions canadiennes à faible volatilité	BLA1711	BLA1701	BLA1702	BLA1706
Fonds de revenu mensuel	BLA1911	BLA1901	BLA1902	BLA1906
Fonds de l'allocation de l'actif	BLA3011	BLA3001	BLA3002	BLA3006
Fonds de dividendes	BLA3111	BLA3101	BLA3102	BLA3106
Fonds de revenu mensuel élevé II	BLA3211	BLA3201	BLA3202	BLA3206
Fonds équilibré gestion tactique	BLA3311	BLA3301	BLA3302	BLA3306
FPG mondial équilibré durable BMO	BLA3411	BLA3401	BLA3402	BLA3406
FNB BMO d'actions internationales à faible volatilité	BLA3511	BLA3501	BLA3502	BLA3506
Concentré mondial équilibré	BLA3611	BLA3601	BLA3602	BLA3606
Concentré d'actions mondiales	BLA3711	BLA3701	BLA3702	BLA3706
Actions mondiales à perspectives durables	BLA3811	BLA3801	BLA3802	BLA3806
FNB ESG équilibré	BLA3911	BLA3901	BLA3902	BLA3906
FPG d'obligations mondiales multisectorielles durables BMO	BLA5911	BLA5901	BLA5902	BLA5906
FINB obligations totales	BLA8711	BLA8701	BLA8702	BLA8706
Croissance et revenu mondiaux	BLA8811	BLA8801	BLA8802	BLA8806
Croissance et revenu canadiens	BLA8911	BLA8901	BLA8902	BLA8906
Innovations mondiales	BLA9211	BLA9201	BLA9202	BLA9206
Fonds du marché monétaire	BLA1811	BLA1801	BLA1802	BLA1806

FPG 75/100 Plus

Noms des fonds	Catégorie A*	Catégorie F**
	Frais d'acquisition initiaux	
Portefeuille FNB à revenu fixe	BLA79011	BLA79006
Portefeuille FNB de revenu	BLA79111	BLA79106
Portefeuille FNB conservateur	BLA79211	BLA79206
Portefeuille FNB équilibré	BLA79311	BLA79306
FINB obligations totales	BLA79611	BLA79606
Fonds du marché monétaire	BLA79411	BLA79406

CODES DES FONDS ET INSTRUCTIONS

Dépôts d'un montant forfaitaire, dépôts par DPA, APSF et PRA

Veillez effectuer votre sélection parmi ces codes de fonds :

FPG 100/100

Noms des fonds	Frais d'acquisition initiaux	Catégorie A*		Catégorie F**
		Sans frais d'acquisition (3)	Sans frais d'acquisition (5)	
Fonds américain de croissance équilibré	BLA111	BLA101	BLA102	BLA106
Fonds canadien de croissance équilibré	BLA211	BLA201	BLA202	BLA206
Fonds nord-américain stratégie de revenu	BLA311	BLA301	BLA302	BLA306
Fonds canadien stratégie de revenu	BLA411	BLA401	BLA402	BLA406
Portefeuille FNB conservateur	BLA5011	BLA5001	BLA5002	BLA5006
Portefeuille FNB équilibré	BLA5111	BLA5101	BLA5102	BLA5106
Fonds de revenu mensuel	BLA5211	BLA5201	BLA5202	BLA5206
Fonds de l'allocation de l'actif	BLA5311	BLA5301	BLA5302	BLA5306
FPG mondial équilibré durable BMO	BLA5411	BLA5401	BLA5402	BLA5406
Concentré mondial équilibré	BLA5511	BLA5501	BLA5502	BLA5506
FNB ESG équilibré	BLA5611	BLA5601	BLA5602	BLA5606
FPG d'obligations mondiales multisectorielles durables BMO	BLA5711	BLA5701	BLA5702	BLA5706
FINB obligations totales	BLA7111	BLA7101	BLA7102	BLA7106
Fonds du marché monétaire	BLA511	BLA501	BLA502	BLA506

* Veuillez indiquer les codes de fonds de catégorie A. Les dépôts admissibles à la catégorie Prestige seront automatiquement transférés dans la catégorie Prestige appropriée. Pour y être admissible, le client doit détenir un contrat FPG BMO à son nom dont la valeur est d'au moins 250 000 \$.

** La catégorie F au nom du client est accessible au moyen de Fundserv seulement. Frais de conseiller maximaux de 1,25 %.

Toutes les opérations sont traitées quotidiennement. Les ordres d'achat et autres demandes d'opérations doivent être reçus au plus tard à 16 h (HNE) pour être traités selon les valeurs liquidatives par part ce jour-là. Les opérations reçues après 16 h (HNE) seront traitées le jour d'évaluation suivant.

Chèques : i) le nom doit être imprimé sur le chèque; ii) dans le cas des contrats enregistrés, le chèque doit être émis par le cotisant.

Centre d'administration et de services FPG BMO

250 Yonge Street, 8th Floor
Toronto, Ontario M5B 2M8

Téléphone : 1 855 639-3869 | Télécopieur : 1 855 747-5613
Courriel : ClientServices.BMOLifeGIF@bmo.com
Courriel disponible uniquement aux partenaires TLS approuvés. Appelez les services administratifs de votre AGD pour en savoir davantage.

Ce que vous comprenez et ce que vous acceptez à la signature de la présente proposition

Votre signature à la partie 15 de la présente proposition confirme ce qui suit :

- vous attestez que les renseignements que vous avez fournis sont complets et exacts;
- vous avez examiné vos objectifs de placement et votre profil de risque avec votre conseiller et convenez que le ou les placements choisis conviennent à votre portefeuille de placement global;
- vous demandez une police d'assurance individuelle à capital variable Fonds de placement garanti BMO et vous acceptez les conditions contenues dans les dispositions de la police et la proposition;
- les renseignements que vous avez fournis dans la présente proposition sont complets et exacts et vous nous informerez de tout changement à apporter à ces renseignements;
- pour les contrats enregistrés, vous nous demandez d'enregistrer votre contrat en tant que régime d'épargne-retraite ou fonds de revenu de retraite en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Si les fonds sont immobilisés, vous nous demandez d'enregistrer votre contrat en tant que CRI, RERI, REIR, FRV, FRRP, FRRI, FRVR en vertu de la loi sur les régimes de retraite applicable conformément à votre choix. Vous convenez que le contrat contiendra un avenant énonçant les dispositions exigées par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) ou la loi sur les régimes de retraite pertinente conformément à votre choix;
- dans un régime immobilisé, les droits de votre conjoint tels qu'ils sont définis par la loi sur les régimes de retraite applicable peuvent avoir préséance sur les droits du bénéficiaire désigné dans la présente proposition;
- vous convenez que votre contrat entrera en vigueur à la réception de votre dépôt initial et de la proposition dûment remplie;
- nature des fonds distincts : vous comprenez qu'à l'exception de la garantie à l'échéance ou au décès, les dépôts dans un fonds distinct ne sont pas garantis; ils fluctuent en fonction de la valeur du marché;
- nous sommes autorisés à accepter des instructions de votre conseiller pour exécuter des opérations financières et non financières, notamment des dépôts, des retraits et des échanges, **conformément à vos instructions** et aux dispositions de la police. Vous comprenez que BMO Assurance n'est pas responsable d'avoir suivi les instructions du conseiller/distributeur;
- vous reconnaissez que la désignation d'un bénéficiaire irrévocable limitera certains droits que vous avez aux termes du présent contrat, à moins que vous ne receviez le consentement écrit du bénéficiaire ou que la loi l'autorise autrement. Un parent, gardien ou tuteur ne peut fournir de consentement au nom d'un mineur qui a été nommé à titre de bénéficiaire irrévocable;
- vous pouvez revenir sur votre décision de souscrire le présent contrat en nous envoyant un avis écrit dans les deux jours ouvrables suivant la date de réception de la confirmation ou dans les cinq jours ouvrables suivant son envoi par la poste, selon la première éventualité à survenir;
- vous pouvez discuter de toute question ou préoccupation que vous pourriez avoir en communiquant avec votre conseiller ou avec notre Centre d'administration et de services. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de notre procédure de règlement des plaintes, reportez-vous à notre site Internet au www.bmoassurance.com.

Avis sur la protection des renseignements personnels de BMO Assurance

Pour en savoir plus sur la façon dont nous recueillons, utilisons, divulguons et protégeons vos renseignements personnels, ainsi que sur vos choix et vos droits, veuillez consulter notre Code de confidentialité (accessible sur le site bmo.com/confidentialite). BMO Assurance a demandé des renseignements personnels à l'égard de votre proposition d'assurance. BMO Assurance utilisera ces renseignements et les renseignements dans ses dossiers existants pour évaluer le risque, traiter votre proposition, administrer toute police, le cas échéant, et enquêter sur les demandes de règlement. BMO Assurance utilisera et recueillera également des renseignements supplémentaires auprès de tiers pour évaluer les demandes de règlement et enquêter sur celles-ci. BMO Assurance conservera vos renseignements dans un dossier dans ses bureaux et ne les divulguera pas, sauf aux employés de BMO Assurance, aux conseillers en assurance, aux sociétés affiliées, aux administrateurs ou aux réassureurs de BMO Assurance qui ont besoin de les consulter pour évaluer le risque et enquêter sur les demandes de règlement. À l'occasion, BMO Assurance pourrait vouloir vous offrir des mises à niveau de votre protection ainsi que des produits et services supplémentaires. Vous pouvez nous demander de ne pas vous faire ces offres en écrivant à notre responsable de la confidentialité à l'adresse ci-dessous. Vous pouvez également demander, sur présentation d'une pièce d'identité et d'une preuve d'admissibilité appropriées, de passer en revue et, s'il y a lieu, de corriger les renseignements personnels que nous détenons en écrivant au Responsable de la confidentialité, BMO Assurance, 60, rue Yonge, Toronto (Ontario) M5E 1H5.